

l'expérience que la Compagnie a acquise à l'égard de certains problèmes intérieurs, je crois qu'elle ne pourrait atteindre les objectifs que propose le député: chercher à résoudre certains problèmes qui se posent à l'étranger, notamment le problème de la pauvreté et de la maladie. En fait, je crois que les résultats seraient nuisibles à la Compagnie. D'ici à ce que la Compagnie atteigne ses objectifs au Canada, nous ne devrions pas l'exporter à l'étranger. C'est pourquoi les membres de mon parti ne peuvent appuyer l'amendement.

Nous estimons que ce débat devrait se conclure pour que le gouvernement puisse continuer à s'acquitter de ses obligations en essayant de travailler avec ce nouvel organisme, si éloigné du concept primitif de la Compagnie qui était un moyen tout à fait différent. Nous avons dit ce que nous en pensions et, à notre avis, il ne faudrait pas plus de temps pour solliciter l'opinion des députés à ce sujet. Que le gouvernement et la Compagnie poursuivent leur tâche. La Compagnie répondra peut-être aux espoirs du ministre en contribuant à régler les problèmes qui se posent à l'échelon des collectivités comme M. Pearson le prévoyait. Mais, monsieur l'Orateur, M. Pearson ne souhaitait ni n'envisageait l'œuvre que nous créons aujourd'hui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A mon avis, les «non» l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Convoquez les députés.

• (5.50 p.m.)

*Et les députés ayant été convoqués:*

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre va maintenant passer au vote différé sur la motion n° 1 relative au bill C-176, loi modifiant la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens. Le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) propose:

Qu'on modifie le bill C-176, loi modifiant la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, en ajoutant [M. Nowlan.]

au paragraphe 1 de l'article 4 de la loi, reproduit à l'article 1 du bill, après le mot «membres» à la ligne 18, les mots «dont trois seront élus par des membres volontaires et les autres».

(La motion n° 1 de M. McCleave, mise aux voix, est rejetée.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacEwan
Alexander	MacInnis
Asselin	(Vancouver-Kingsway)
Beaudoin	MacLean
Bell	MacRae
Benjamin	McCleave
Bigg	McIntosh
Broadbent	Mather
Burton	Matte
Cadieu (Meadow Lake)	Mazankowski
Coates	Monteith
Comeau	Muir (Cape Breton-
Crouse	The Sydneys)
Danforth	Muir (Lisgar)
Dionne	Nesbitt
Douglas (Nanaimo-	Nielsen
Cowichan-Les Îles)	Noble
Dumont	Nowlan
Flemming	Orlikow
Forrestall	Peters
Fortin	Ritchie
Gauthier	Rodrigue
Gilbert	Rondeau
Gleave	Rose
Godin	Ryan
Gundlock	Rynard
Hales	Saltsman
Harding	Schumacher
Horner	Skoberg
Howard (Skeena)	Skoreyko
Knowles (Winnipeg	Southam
Nord-Centre)	Stewart (Marquette)
Knowles (Norfolk-	Tétrault
Haldimand)	Thomas (Moncton)
Korchinski	Thomson (Battleford-
Lambert (Bellechasse)	Kindersley)
Laprise	Valade
La Salle	Winch
	Yewchuk—71.

#### ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Deakon
Anderson	Duquet
Badanai	Énard
Barrett	Forest
Béchard	Foster
Benson	Francis
Blouin	Gendron
Buchanan	Gervais
Caccia	Gibson
Cadieux (Labelle)	Givens
Cafik	Goode
Chappell	Grills
Chrétien	Greene
Clermont	Guay
Cobbe	(St-Boniface)
Comtois	Guay (Lévis)
Côté (Richelieu)	Haidasz
Côté (Longueuil)	Hopkins
Cullen	Hymmen
Cyr	Jerome
Davis	Kaplan
Deachman	Kierans